

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2012- 171 DU 14 JUIN 2012

Chargeant Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du lundi 19 au samedi 24 mars 2012

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;

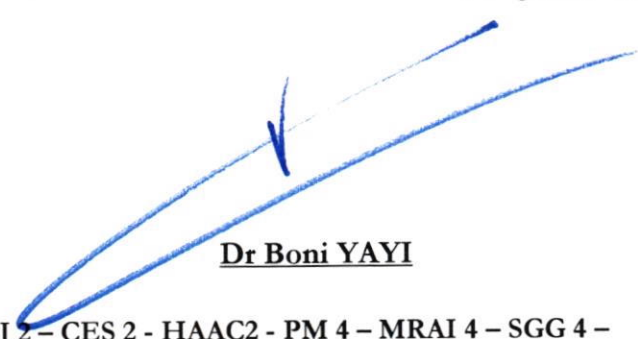
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **lundi 19 mars**, **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de **Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juin 2012

Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 - AN 4- CS 2- CC 2- HCJ 2 - CES 2 - HAAC2 - PM 4 - MRAI 4 - SGG 4 -
DC/MIL 2 - MINISTRES 25 - DEPARTEMENTS 12 - JO 1.